



révision de prix dans un marché soumis à NFP 03-001

Par **Bizzbee4598**, le 16/05/2022 à 11:27

Bonjour,

Mon marché privé de travaux est actualisable mais non révisable.

Une entreprise réclame l'application de la clause de révision, au motif que le CCAP ne déroge pas explicitement à l'article 9.4.1.3 de la NFP 03-001 qui dispose : "les prix du marché ... sont révisés par application de formule de variation visée au 9.4.1.1, dans les conditions ci-après, sauf disposition contraire du CCAP".

En effet dans le CCAP, il y a un paragraphe "Révision de prix" où il est indiqué : SANS OBJET.

Et dans la liste des dérogations à la NFP 03-001, le CCAP n'indique pas qu'on déroge au 9.4.1.3 de la NFP 03-001.

Il semble, selon l'avocat de l'entreprise, que le SANS OBJET ne soit pas suffisant.

Qu'en pensez-vous ?